

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire.

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. Cloutier, professeur à l'école normale Laval, celles concernant l'administration, à A. Côté et C^{ie} éditeurs-imprimeurs, Québec.

SOMMAIRE — **PARTIE OFFICIELLE**: Nominations diverses.—Erections et délimitations de municipalités scolaires.—Dissolution d'école dissidente.—**MÉTHODOLOGIE**: Enseignement de la lecture-écriture élémentaire.—**PÉDAGOGIE**: Nouvelle édition de la géographie Toussaint et Nouveau Recueil de problèmes.—Les conseils du vieux maître.—De la nécessité des études pédagogiques pour les hommes d'école, par Mirguet.—**PARTIE PRATIQUE**: I. Dictée.—Les arbres fruitiers; II. Dictée.—L'inscription maritime, par Delacourtié; III. Le Loup et la Cigogne.—fable à mettre en prose.—La même fable en prose.—Arithmétique, problèmes.—Algèbre.—**DIVERS**: Proverbes.—Poésie—L'éternel fardeau, par M. l'Abbé A. Gingras.— Une récompense bien méritée.—Nouveau plan de Québec.

Partie officielle

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nomination des membres de certains bureaux d'examineurs

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1882), de faire les nominations suivantes de membres de commissions préposées à l'examen des aspirants ou aspirantes au brevet de capacité qu'exige la loi, pour enseigner dans les écoles primaires de la province, savoir :

Pour le bureau séant à Saint-Hyacinthe.—Le Révd M. Théodule Boivin et l'hon. Pierre Boucher de la Bruinière, en remplacement du Révd. M. Godard et d'Hilaire Blanchard, écr., démissionnaires.

Pour le bureau séant à Carleton (Bonaventure), —Le Révd. M. Polydore Moreau et Pierre Chauveau, écr., en remplacement du Révd. M. François Gagné, décédé, et de M. J. F. Audet, qui a refusé d'accepter cette charge.

Pour le bureau catholique séant à Montréal.— M. William Fahey, en remplacement de M. William Doran, démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5ème section, 41 Vict. ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte le territoire appelé la municipalité du village de Pointe Fortune, dans le comté de Vaudreuil, avec les limites suivantes, savoir : bornée du côté ouest par la ligne provinciale entre les provinces de Québec et Ontario, au côté sud par les terres de la Côte Saint-Thomas, au côté est par le lot No. 29, de la Baie de Rigaud, et au côté nord par la rivière Ottawa.

Eriger en municipalité scolaire distincte la nouvelle municipalité rurale de Leeds Est, dans le comté de Mégantic, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme telle municipalité par ordre en conseil du 20e jour d'octobre dernier (1881).